

■ **Projet #bepog**

Echanges autour de l'impression 3D

Des imprimantes 3D ont été installées dans les écoles secondaires des quatre cantons de l'Arc jurassien. Utilisateurs, professeurs, partenaires du projet «Imprimante 3D dans les écoles» et intéressés se sont réunis afin de mieux faire connaissance entre les différents acteurs et échanger autour de l'impression 3D et de la formation de la relève dans les métiers techniques.

C'est notamment en présence de la Conseillère d'Etat en charge de la formation du canton de Neuchâtel, Madame Monika Maire-Hefti que les partenaires et les invités ont pu dialoguer autour de ce projet qui vise à équiper les écoles d'imprimantes 3D.

Découvrir la technique de manière ludique

Cette rencontre s'est déroulée au cœur même de la He-Arc à Neuchâtel. Plusieurs intervenants, tous parties prenantes du projet, ont ainsi pu discuter des technologies additives et de l'importance de maîtriser ces nouveaux concepts dès l'école obligatoire déjà. Le professeur à l'école secondaire du Locle, Jean-Michel Lüthi, utilisateur avec ses élèves, relève l'intérêt des étudiants et leur curiosité à utiliser ces nouvelles machines. Il explique notamment «Le développement et les possibilités de réalisations infinies motivent les jeunes, les champs d'applications sont tellement vastes que chacun y trouve son intérêt et ses propres applications».



L'initiative «imprimante 3D» dans les écoles vise à revaloriser les métiers techniques. (photo ldd)

Une vingtaine d'écoles équipées pour commencer

Depuis 2016, une vingtaine d'écoles des cantons de Neuchâtel, Berne, Jura et Vaud possèdent leur propre imprimante. Celles-ci sont mises en place dans le cadre du projet #bepog et financées par des entreprises partenaires conscientes de l'importance de la relève dans les métiers techniques. Une formation spécifique est dispensée par le Fablab de Neuchâtel sur l'utilisation de la machine et d'un logiciel de modélisation. Elle est destinée aux enseignants et adaptée à leurs besoins. Un module pédagogique comprenant les exercices destinés aux élèves complète le tableau. Ainsi les enseignants disposent directement d'un outil et des ressources pédagogiques y relatives.

Provoquer un regain d'intérêt

L'industrie suisse enregistre un manque d'effectifs qualifiés de plus en plus important, notamment dû aux départs à la retraite et au manque d'intérêt que portent les jeunes aux métiers techniques. Le projet #bepog porté par FAJI SA sous l'égide d'arcjurassien.ch vise à répondre à cette problématique constatée par les autorités politiques des cantons de Neuchâtel, Jura, Berne et Vaud. L'initiative «imprimante 3D dans les écoles» est une des mesures concrètes de ce projet qui ambitionne de revaloriser les métiers techniques envers les jeunes, leurs parents, les enseignants et plus globalement dans le grand public. A ce jour une vingtaine d'imprimantes ont été installées et les objectifs des initiateurs du projet est de doubler ce

nombre dans l'année à venir. «*Bien entendu nous ne forçons personne à installer une machine. Nous espérons que les imprimantes déjà installées et les enseignants déjà formés donnent envie aux autres. En ce qui concerne les partenaires, nous sommes toujours à la recherche d'entreprises intéressées à la relève et d'accord de s'engager financièrement*», explique Pierre-Yves Kohler, responsable de la mise en place du projet #bepog sur l'Arc jurassien. Il conclut: «*Je tiens à remercier tout particulièrement les entreprises et les institutions qui soutiennent déjà le projet, sans elles nous n'aurions rien pu faire*».

(cp-oo)

■ **Canton de Berne – Protection de l'enfant et de l'adulte**

Bilan positif après cinq ans

L'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte dans le canton de Berne est maintenant largement en place et les nouvelles autorités ont trouvé leurs marques. C'est ce que conclut le rapport final sur la mise en œuvre du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte dont le Conseil-exécutif a pris connaissance. Aucune mesure ne s'impose dans l'immédiat, même s'il y a encore un potentiel d'amélioration.

Il y a cinq ans, les 320 autorités communales de tutelle du canton de Berne ont été remplacées par onze autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) tandis qu'une APEA bourgeoise se substituait aux

autorités tutélaires des communes et corporations bourgeoises.

Compte tenu de son ampleur, cette réforme a fait l'objet d'un suivi et d'un processus d'évaluation depuis son entrée en vigueur. Quelques adaptations ont été apportées aux bases légales dès les premières années. Le rapport final sur l'application du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte est désormais terminé.

Aucune mesure à prendre dans l'immédiat

Le rapport final dresse un bilan globalement positif. La mise en œuvre du nouveau droit dans le canton de Berne a été efficace, y compris en comparaison intercantonale. Le nouveau système est largement consolidé et les APEA ont trouvé leurs marques

en tant qu'autorités professionnelles. Aucune mesure n'est à prendre dans l'immédiat, même s'il reste un potentiel d'optimisation dans quelques domaines: le coût des mesures, l'organisation territoriale, la collaboration avec les services sociaux, la séparation entre surveillance et autogestion.

Réexaminer la situation de l'APEA dans le Jura bernois

En ce qui concerne le coût des mesures, le canton de Berne souhaite mettre en place un système uniforme de financement, de gestion et de surveillance des prestations socio-pédagogiques ambulatoires et institutionnelles en faveur des enfants et des adolescents afin d'améliorer la transparence et la comparabilité des tarifs. L'organisation territoriale des

APEA ne sera pas remise en cause afin que le système puisse poursuivre son établissement. Néanmoins, après le transfert de Moutier, il s'agira de réexaminer la situation de l'APEA du Jura bernois. A plus long terme, il faudra étudier l'organisation territoriale de l'ensemble des APEA en tenant compte de celle des services sociaux, toujours très fragmentée. La question d'une meilleure séparation entre l'autogestion des APEA et la surveillance exercée par l'Office cantonal des mineurs a été résolue en grande partie: la mise en place des APEA étant achevée, l'Office des mineurs se concentre à nouveau sur son activité de surveillance.

(cbe-oo)